



Country-by-Country Reporting (CbCR) – Échange automatique de déclarations pays par pays

Transmission des données CbCR
Guide d'utilisation



Historique des modifications

Date	Modifications
30.06.2020	Version initiale
05.10.2020	Mise à jour des illustrations

Table des matières

1.	Introduction	4
1.1	Portail	4
1.2	Documents utiles	4
2.	Fonctionnalités générales – Application CbCR	5
2.1	Enregistrement en tant qu'entité déclarante	5
2.1.1	Étape 1	5
2.1.2	Étape 2	5
2.1.3	Étape 3	6
2.1.4	Étape 4	6
2.2	Désinscription d'une entité déclarante	7
2.3	Invitation d'utilisateurs supplémentaires et gestion des utilisateurs	7
2.4	Aperçu des déclarations CbCR	9
3.	Transmettre les données CbCR	11
3.1	Télécharger un fichier XML	11
3.2	Déclaration de correction	12
3.3	Déclarations test	12
3.4	Chiffrement des déclarations CbCR	13
4.	Contact	14

Table des illustrations

Illustration 1 - Enregistrement entité déclarante.....	5
Illustration 2 - Spécification de l'exercice financier et du rôle.....	5
Illustration 3 - Vérification des données	6
Illustration 4 - Soumettre l'enregistrement.....	6
Illustration 5 - Utiliser le code d'invitation	7
Illustration 6 - Administration des utilisateurs.....	7
Illustration 7 - Autorisations	8
Illustration 8 - Effacer utilisateur	8
Illustration 9 - Inviter des utilisateurs	9
Illustration 10 - Saisir code d'invitation	9
Illustration 11 - Aperçu des déclarations	10
Illustration 12 - Télécharger message de statut.....	10
Illustration 13 - SHA-256-Hash.....	11
Illustration 14 - Télécharger la déclaration	11
Illustration 15 - Téléchargement de fichiers XML.....	12
Illustration 16 - Aperçu des déclarations – déclarations de correction.....	12
Illustration 17 - Déclarations test.....	13
Illustration 18 - Chiffrement des déclarations CbCR.....	13

1. Introduction

1.1 Portail

Le portail est une plateforme électronique de l'administration fédérale permettant aux entreprises de traiter notamment des opérations fiscales en ligne. Après s'être enregistrés, les utilisateurs peuvent accéder aux prestations proposées dans la zone protégée du portail pour différents types d'impôts.

Actuellement, l'AFC vous propose les fonctions suivantes concernant le CbCR dans le portail:

- Enregistrement en tant qu'entité déclarante pour le CbCR;
- Invitation et gestion de nouveaux utilisateurs;
- Transmission des déclarations pays par pays (y compris des données de test);
- Centre de services pour les questions et les problèmes liés au traitement des opérations sur le portail.

La page d'accueil du portail est accessible via un lien sur le site web de l'AFC à l'adresse <https://www.estv.admin.ch> ou directement via <https://eportal.admin.ch>.

1.2 Documents utiles

Les documents suivants sont disponibles sur le site Internet de l'AFC:

- [Instructions pour l'enregistrement CH-LOGIN](#)
- [Directive technique](#)
- [Exemple d'une déclaration pays par pays au format XML](#)
- [Instructions de l'OCDE relatives à la mise en œuvre de la déclaration pays par pays](#)

2. Fonctionnalités générales – Application CbCR

2.1 Enregistrement en tant qu'entité déclarante

L'enregistrement en tant qu'entité déclarante (A) se fait en quatre étapes:

2.1.1 Étape 1

Tout d'abord, l'entité déclarante doit être sélectionnée. Pour ce faire, il suffit de saisir le nom ou l'IDE dans le champ correspondant (B). Dès que vous cliquez sur l'entité, elle apparaît dans la liste (C). Plusieurs entités peuvent être enregistrées simultanément. Pour ce faire, il faut saisir le nom ou l'IDE dans le champ de recherche et sélectionner l'entité déclarante.

Illustration 1 - Enregistrement entité déclarante

2.1.2 Étape 2

Dans une deuxième étape, le rôle de l'entité déclarante (A) doit être sélectionné et la date du début de l'exercice financier doit être précisée (B). La date de début de l'exercice indique le début de l'obligation de déclaration.

Illustration 2 - Spécification de l'exercice financier et du rôle

Les fonctions/rôles suivants sont disponibles :

- Société mère résidente de Suisse (UPE) – cas normal : aucune autre spécification n'est nécessaire ;
- Société mère de substitution résidente de Suisse (SPE) – le nom, le NIF et le pays de résidence de l'UPE doivent être indiqués ;
- Société mère de substitution résidente à l'étranger (FSPE) – le nom, le NIF et le pays de résidence de la FSPE doivent être indiqués.
- Local Filing (LF) - actuellement pas prévu en Suisse

2.1.3 Étape 3

Dans la troisième étape, les données saisies peuvent être vérifiées. En cliquant sur « Retour », les données peuvent être modifiées.

S'enregistrer

Recherche Données Confirmer Soumettre l'enregistrement

Vérifier et soumettre

i Vous pouvez vous inscrire plusieurs fois pour la même entité. Les entrées relatives au rôle de l'entité et à l'exercice annuel seront ignorées lors de la seconde inscription, mais un nouveau code d'invitation pour un administrateur d'une entité déclarante sera envoyé à l'adresse enregistrée.

Avant de soumettre votre demande, veuillez vérifier que les informations suivantes soient correctes :

Name:	Example 1 Corp.
UID:	CHE-111.XXX.XXX
Rôle:	Société mère (UPE)
Date de début de l'exercice	01.01.2020

Illustration 3 - Vérification des données

2.1.4 Étape 4

En cliquant sur « Soumettre l'enregistrement », l'enregistrement est finalisé. Une lettre avec un code d'invitation pour l'accès à l'application CbCR est alors automatiquement envoyée à l'adresse IDE de l'entité (A).

S'enregistrer

Recherche Données Confirmer Soumettre l'enregistrement

L'enregistrement a réussi

A **✓** Une lettre avec un code d'invitation a été envoyée à l'adresse ou aux adresses officielles des entités requérantes

Illustration 4 - Soumettre l'enregistrement

Avec ce code d'invitation, une personne peut être autorisée une seule fois pour l'entité. Le code doit être transmis à la personne responsable du CbCR. En entrant le code dans le portail (B), cette personne obtiendra les droits d'administrateur pour l'entité.

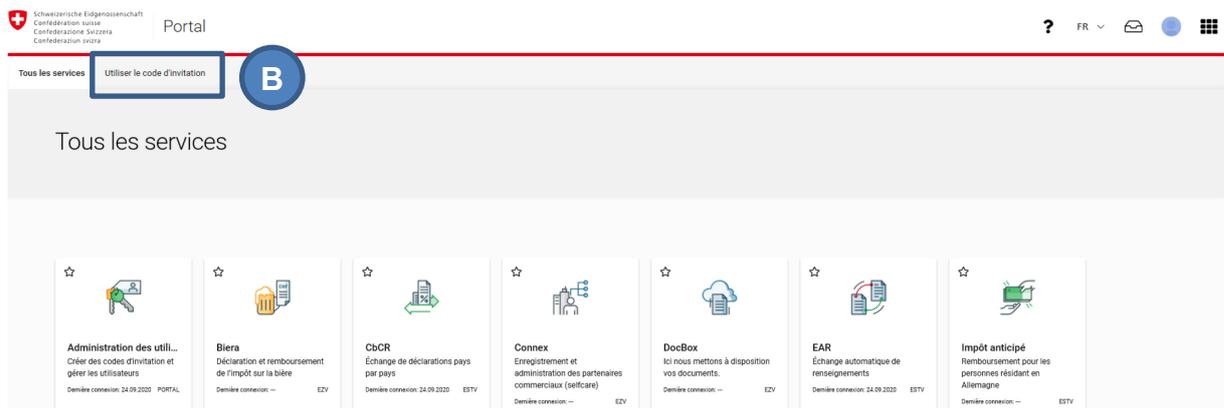


Illustration 5 - Utiliser le code d'invitation

L'inscription est maintenant terminée et l'entité inscrite apparaît dans l'application CbCR de la personne autorisée.

2.2 Désinscription d'une entité déclarante

Lorsque sa qualité d'entité déclarante prend fin, l'entité est tenue de se désinscrire spontanément auprès de l'AFC (cf. art. 10 al. 5 LEDPP). La désinscription ne peut pas être effectuée sur le portail mais doit être demandée par écrit, par courriers. La lettre doit être envoyée à l'adresse suivante :

Administration fédérale des contributions AFC
 Division Perception
 Équipe EAR
 Eigerstrasse 65, 3003 Berne, Suisse

2.3 Invitation d'utilisateurs supplémentaires et gestion des utilisateurs

Sous « Administration des utilisateurs » (A), il est possible de gérer les utilisateurs, c'est-à-dire d'afficher les utilisateurs et leurs rôles par entité. En outre, les autorisations personnelles sont affichées sous la rubrique « Administration des utilisateurs » (B).

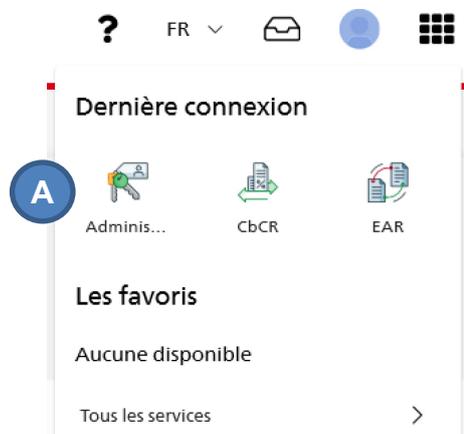


Illustration 6 - Administration des utilisateurs

Mes autorisations

Autorisations B			
Voici la liste de vos droits d'accès.			
Partenaire / service	Role	Groupe / profil	Action
CbCR	Admin	CHE-111.XXX.XXX	
CbCR	Admin	CHE-222.XXX.XXX	

Illustration 7 - Autorisations

Note : Un Administrateur doit toujours être maintenu, sauf si l'entité se désinscrit en tant qu'entité déclarante pour le CbCR (cf. chiffre 2.2).

Un utilisateur ayant le rôle « Administrateur » peut également supprimer des utilisateurs (A).

Utilisateurs du service sélectionné Inviter les utilisateurs

Le présent aperçu énumère les informations auxquelles vous avez accès.

Nom	Prénom	Identifiant d'utilisateur portail	email	Action
Beispiel	Hans	606D6AC4-055C-46CB-7CDA-541B4ECB01FA	hansbeispiel@yopmail.com	^

Rôles de l'administrateur:
 MNE Administrator *

Rôles de l'utilisateur
 MNE User *

*Les rôles marqués ne peuvent pas être combinés.

A
Effacer
Annuler
Sauvegarder

Illustration 8 - Effacer utilisateur

De plus, un utilisateur ayant le rôle « Administrateur » peut inviter d'autres utilisateurs. Ces utilisateurs supplémentaires ont le rôle « Administrateur » (A) ou « Utilisateur » (B). En saisissant le code d'invitation (C) créé par l'Administrateur, ils sont ajoutés aux utilisateurs autorisés de cette entité.

Créer un code d'invitation

Visualiser les utilisateurs

Veuillez sélectionner les rôles qui seront autorisés par le code d'invitation :



Rôles de l'administrateur:

MNE Administrator *

Rôles de l'utilisateur

MNE User *



*Les rôles marqués ne peuvent pas être combinés.

Nombre de codes d'invi...
1

Validité (90 jours au ma...
30

Créer les codes d'invitation

Illustration 9 - Inviter des utilisateurs

Code(s) d'invitation créé(s)

Les codes d'invitation suivants ont été créés:

 Vous pouvez attribuer les codes d'invitation ci-dessous aux personnes à autoriser. Assurez-vous que les codes d'invitation sont envoyés en toute sécurité. Cela empêchera toute utilisation abusive des droits d'accès.

Un code d'invitation ne peut être utilisé qu'une seule fois. Pour ce faire, l'utilisateur doit être connecté au portail.

Partner / Service	Date d'expiration	Code d'invitation	Action
CbCR	23.07.2020	 bcf63fb-2c03-4e2b-5e91-6885acffb8c6	

Tout enregistrer dans le presse-papier

Visualiser les utilisateurs

Illustration 10 - Saisir code d'invitation

2.4 Aperçu des déclarations CbCR

En entrant dans l'application CbCR, un aperçu des déclarations pays par pays (A) s'affiche. Le terme « déclaration » est ici synonyme de « déclaration pays par pays ».

Sur cette page, l'Utilisateur peut consulter les métadonnées des déclarations qui ont été transmises (B). Par contre, le contenu des déclarations ne peut toutefois pas être consulté à partir du portail. Les déclarations peuvent être filtrées par entité et par statut (C).

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

CbCR

?

FR

3

Déclarations ▼ Télécharger la déclaration Enregistrement

A Déclarations: Aperçu (Production)

Exemple 1 Corp. **C** Statut

MessageRefID	Type	Statut	Déclaration de l'entité	Date de transmission	Statut	Actions
CH2018-Exemple 1 Corp.-CBCR_Ref1-123	Nouveau	31.12.2018	Exemple 1 Corp.	16.06.2020 11:46:05	Accepté	
CH2018-Exemple 1 Corp.-CBCR_Ref1-123	Nouveau	31.12.2019	Exemple 1 Corp.	15.06.2020 10:18:38	Rejeté	

B

Illustration 11 - Aperçu des déclarations

Dans l'aperçu des déclarations, le message de statut de chaque déclaration transmise peut être visionné (A). Si la déclaration ne respecte pas les règles de validation, la déclaration complète est refusée pour cause d'erreurs. Si le statut est "Rejeté", les erreurs sont énumérées dans le message de statut. Le statut "Erreur" apparaît si un problème inconnu empêche le traitement. Dans ce cas, le fichier doit être téléchargé à nouveau. Si toutes les règles de validation sont remplies et que le message a été téléchargé avec succès, le statut "Accepté" apparaît (B).

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

CbCR

?

FR

3

Déclarations ▼ Télécharger la déclaration Enregistrement

Déclarations: Aperçu (Production)

Exemple 1 Corp. Statut

MessageRefID	Type	Statut	Déclaration de l'entité	Date de transmission	Statut	Actions
CH2018-Exemple 1 Corp.-CBCR_Ref1-123	Nouveau	31.12.2018	Exemple 1 Corp.	16.06.2020 11:46:05	Accepté	
CH2018-Exemple 1 Corp.-CBCR_Ref1-123	Nouveau	31.12.2019	Exemple 1 Corp.	15.06.2020 10:18:38	Rejeté	

B

A

Illustration 12 - Télécharger message de statut

Après la transmission d'une déclaration par téléchargement d'un fichier XML, il est possible, dans l'aperçu des déclarations, de vérifier si la déclaration a été transmise correctement. À cette fin, la valeur SHA-256-Hash des données reçues est affichée (A) (cf. chiffre 3.4 de la [Directive technique](#)).

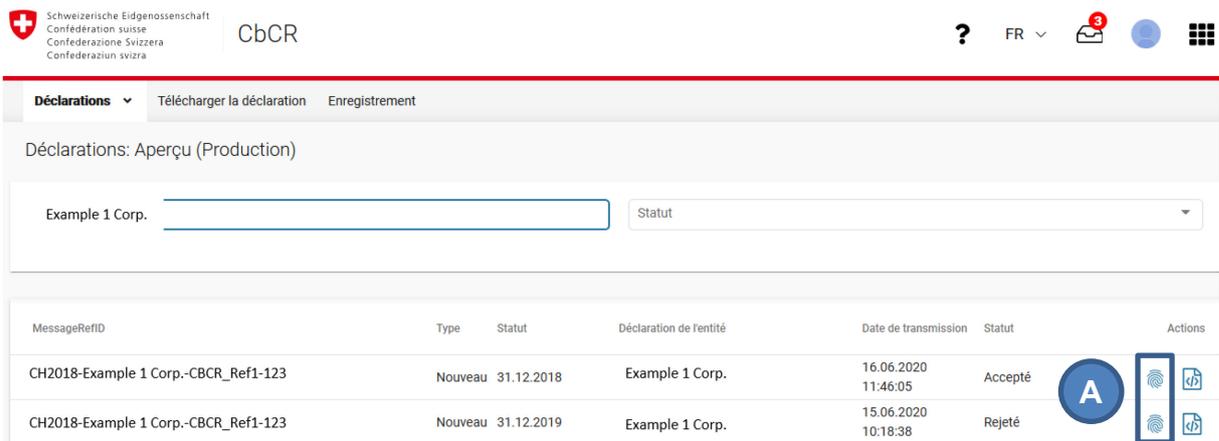


Illustration 13 - SHA-256-Hash

3. Transmettre les données CbCR

3.1 Télécharger un fichier XML

Il est possible de transmettre les déclarations pays par pays en téléchargeant un fichier XML sur le portail (A).



Illustration 14 - Télécharger la déclaration

La déclaration pays par pays au format XML doit être créée par l'entité déclarante. Le fichier XML doit être créé conformément aux indications du chiffre 5 de la Directive technique. Sinon, toute la déclaration sera rejetée pour cause d'erreurs. Pour pouvoir télécharger le fichier au format XML, il doit d'abord être chiffré. La marche à suivre est expliquée au chiffre 3.4.

Pour télécharger un fichier XML, il faut tout d'abord choisir l'entité déclarante pour laquelle la déclaration sera transmise (A). En cliquant sur la case, il est possible de sélectionner le fichier crypté (B). Le bouton « Télécharger » (C) transmet le fichier à l'AFC.

Télécharger les données en XML

Si les données sont déjà dans le format CbCR-XML, vous pouvez les télécharger directement. L'AFC validera le fichier XML conformément au schéma XML du CbCR et aux règles définies dans le [technical guidance](#). Si l'AFC détecte une divergence, l'ensemble du fichier XML sera rejeté et vous recevrez un message d'erreur. L'AFC n'est pas responsable de la sécurité des données lors de la transmission en ligne.

Veillez choisir une entité déclarante

Sélectionner l'entité déclarante pour laquelle vous souhaitez soumettre une déclaration. Ceci doit correspondre à l'entité déclarante indiquée dans le fichier XML.

A Entité déclarante

Transmettre les informations

Sélectionnez le fichier XML comprenant la déclaration. La transmission à l'AFC est cryptée avec le protocole HTTPS.

B Déposez vos fichiers ici ou cliquez pour choisir

C

Illustration 15 - Téléchargement de fichiers XML

Un message s'affiche alors pour confirmer le téléchargement réussi. Le message de statut correspondant peut être consulté dans l'aperçu des déclarations CbCR.

3.2 Déclaration de correction

Il est possible de déposer une nouvelle déclaration ou une déclaration de correction en téléchargeant des fichiers au format XML. Les fichiers doivent être créés conformément aux indications des chiffres 5 et 6 de la Directive technique. Les données d'une déclaration de correction (A) doivent se référer aux données d'une déclaration existante (cf. chiffre 6.3.3 de la Directive technique).

Déclarations: Aperçu (Production)

Example 1 Corp. Statut
Tout

MessageRefID	Type	Statut	Déclaration de l'entité	Date de transmission	Statut	Actions
CH2018-Example 1 Corp.-CBCR_Ref1-123	A Correction3	12.2018	Example 1 Corp.	24.06.2020 11:53:08	Accepté	
CH2018-Example 1 Corp.-CBCR_Ref1-456	Correction31	12.2018	Example 1 Corp.	24.06.2020 11:42:24	Rejeté	

Illustration 16 - Aperçu des déclarations – déclarations de correction

3.3 Déclarations test

Il est possible de remettre à tout moment des déclarations test à l'AFC en les téléchargeant. L'aperçu des déclarations est séparé en « Production » et « Test » (A). La marche à suivre pour établir une déclaration test, y compris les règles de validation à respecter, est expliquée dans la Directive technique. Les déclarations test sont traitées comme les autres déclarations et donnent aussi lieu à un message

de statut. Elles ne sont pas transmises aux États partenaires. De cette manière, les entités déclarantes peuvent effectuer des tests en tout temps pour vérifier leurs fichiers XML. Les déclarations test sont effacées automatiquement après une semaine.



Illustration 17 - Déclarations test

3.4 Chiffrement des déclarations CbCR

Pour chiffrer et comprimer le fichier XML, le « crypteur » proposé sur cette page peut être utilisé. Pour ce faire, téléchargez le certificat et le crypteur contenus dans le fichier Zip (A) et sauvegardez-les dans le même dossier. Le fichier XML créé doit également être sauvegardé dans le même dossier. En double-cliquant sur le crypteur (.exe-file), un fichier zip est créé qui peut maintenant être téléchargé pour la transmission des données.



Illustration 18 - Chiffrement des déclarations CbCR

Alternativement, le fichier comprimé peut également être créé par l'utilisateur. Les informations à ce sujet se trouvent au chiffre 3.3 de la Directive technique.

4. Contact

Administration fédérale des contributions AFC
Equipe EAR
Eigerstrasse 65
3003 Berne
Suisse

Vous pouvez obtenir de plus amples informations en contactant le numéro +41 (0)58 466 78 76.